



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMpte-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 20/04/2026 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 28

Pouvoirs : 5

Votants : 33

Présents :

MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; BOUKACEM Safi ; ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; JULLIEN Daniel ; NEMOZ Jean-Pierre ; RAZY Sylvie ; CARRET Audrey ; GILLET Rémi ; JOLY-ROSSATO Isabelle ; VERICEL Emmanuel ; PERRET Pierre ; CASCHERA Céline ; JULLIEN Anne ; DELISLE BUILLES Anne ; GRANDGEORGE Michel ; RAMBAUD Gerbert ; MASPER Martine ; BUFQUIN Bernard ; FAUCHEUR Virginie.

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

M MICHON Thomas donne pouvoir à M NEMOZ Jean-Pierre

Mme FERNI Fatima donne pouvoir à M JULLIEN Daniel

M DUPLAT Gérard donne pouvoir à M GILLET Stéphane

Mme ARTHUS-BERTRAND Cyrielle donne pouvoir à M RAMBAUD Gerbert

M OGEARD Alexis donne pouvoir à Mme DELISLE BUILLES Anne

Absent ou excusés :

Secrétaire : M BOUKACEM Safi

Délibérations :

1. ADMINISTRATION - Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Adopte le règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Dit que ces dispositions entreront en vigueur dès que la délibération sera exécutoire.

2. Budget principal de la commune - Approbation du Compte Financier Unique pour 2025

Le Conseil municipal, **par 28 voix pour ; 5 abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve le compte financier unique pour l'exercice 2025 pour le budget principal.

Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les données du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée.

3. Budget annexe PLH - Approbation du Compte Financier Unique pour 2025

Le Conseil municipal, **par 28 voix pour ; 5 abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve le compte financier unique pour l'exercice 2025 pour le budget annexe « Politique Locale de l'Habitat ».

Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les données du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée.

4. Budget annexe « Pôle Santé » - Approbation du Compte Financier Unique pour 2025

Le Conseil municipal, **par 28 voix pour ; 5 abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve le compte financier unique pour l'exercice 2025 pour le budget annexe « Pôle Santé ».

Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les données du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée.

5. Budget annexe « Réseau de chaleur » - Approbation du Compte Financier Unique pour 2025

Le Conseil municipal, **par 27 voix pour ; 6 abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve le compte financier unique pour l'exercice 2025 pour le budget annexe « Réseau de chaleur ».

Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les données du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 20/04/2026 A 20 HEURES 30

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée.

6. Budget principal de la commune nouvelle de Vaugneray – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide de procéder à l'affectation du résultat du budget principal de la commune comme précédemment exposée.

Résultat 2025	
Excédent de fonctionnement	+719 748.28 €
Besoin de financement	112 864.17 €
Résultat de clôture	606 884.11 €

Il est proposé d'affecter ces résultats comme suit

Affectation des résultats du BP principal 2025	
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	387 148.73€
Excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement (R002)	332 9.55 €
Report en investissement (déficit au compte D001)	-112 864.17€

7. Budget annexe « Politique Locale de l'Habitat » de la commune nouvelle de Vaugneray – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe « Politique Locale de l'Habitat » de la commune comme précédemment exposée.

Résultat 2025	
Excédent de fonctionnement	80 830.83 €
Besoin de financement	-382 754.61 €
Résultat de clôture	-301 923.78 €

Il est proposé d'affecter ces résultats comme suit

Affectation des résultats du budget annexe « Politique locale de l'habitat »	
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	0 €
Excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement (002)	+ 80 830.83 €
Report en investissement (Déficit au compte D001)	- 382 754.61 €

8. Budget annexe « Pôle Santé » de la commune nouvelle de Vaugneray – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe « Pôle Santé » de la commune comme précédemment exposée.

Résultat 2025	
Déficit de fonctionnement	-34 674.21 €
Besoin de financement	-601 491.15€
Résultat de clôture	-636 165.36 €

Il est proposé d'affecter ces résultats comme suit

Affectation des résultats du budget annexe « Pôle Santé »	
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	0,00 €
Déficit antérieur reporté de la section de fonctionnement (D002)	-34 674.21 €
Report en investissement (D001)	-601 491.15 €

9. Budget annexe « Réseau de chaleur » de la commune nouvelle de Vaugneray – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe « Réseau de chaleur » de la commune comme précédemment exposée.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 20/04/2026 A 20 HEURES 30

Résultat 2025	
Excédent de fonctionnement	0€
Besoin de financement	0€
Résultat de clôture	0€

Il est proposé d'affecter ces résultats comme suit :

Affectation des résultats du budget annexe « Réseau de chaleur »	
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	0 €
Excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement (002)	0 €

10. COMMANDE PUBLIQUE : Règlement interne de la Commande Publique – Mise à jour

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve la mise à jour du règlement intérieur de la Commande publique tel qu'annexé à la présente.

11. RESSOURCES HUMAINES – Mise en place d'une astreinte technique d'exploitation pour la commune de VAUGNERAY

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve la mise en place d'astreintes techniques d'exploitation à partir du vendredi 24 avril 2026 pour les événements suivants : problèmes techniques liées aux locations des salles communales durant le week-end et interventions de 1er niveau concernant des événements relevant de la compétence de la Commune, pour l'ensemble des agents des services techniques (fonctionnaires et contractuels) et les cadres d'emplois suivants : Adjoints techniques, Agents de maîtrise.

Dit que les astreintes d'exploitation réalisées du vendredi 18h au lundi 7h30 donneront lieu à indemnisation forfaitaire fixée par la réglementation en vigueur, soit 116,20 € à ce jour. Les montants sont majorés de 50% lorsque l'agent est prévenu moins de quinze jours avant le début de l'astreinte, ce qui doit être exceptionnel.

Dit que l'agent doit pouvoir être joint à tout moment, sur sa période d'astreinte, par le téléphone professionnel mis à sa disposition et doit résider à une proximité permettant une intervention rapide, au maximum de 45 minutes à compter de l'appel.

Décide qu'en cas d'intervention pendant l'astreinte, les agents bénéficieront d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

12. URBANISME : délégation de signature a un membre du conseil municipal pour prendre une décision sur une demande d'autorisation d'urbanisme

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Daniel MALOSSE sort de la salle et ne prend pas part au vote

Désigne un autre membre du Conseil municipal pour prendre la décision relative à la demande de déclaration préalable n° 069 255 26 0 0040 ;

Attribue à Monsieur Safi BOUKACEM une délégation de signature spécifique pour prendre toute décision relative à la demande de déclaration préalable n° 069 255 26 0 0040 à laquelle Monsieur Daniel MALOSSE est intéressé au sens de l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme.

13. ASSOCIATION - Renouvellement de la mise à disposition du local communal situé Boulevard des Lavandières à l'association Temps et Partage.

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve la convention de mise à disposition du local entre l'association Temps et Partage de Vaugneray et la commune de Vaugneray telle que présentée en annexe ;

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

1. Communication n° 1-Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2. Communication n°2- Composition de la commission de contrôle des listes électorales

Séance levée 22h37 Vu par Nous,
Daniel MALOSSE, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 27/04/2026 à la porte de la Mairie.

